



République Française
Conseil Municipal d'Ecotay l'Olme
Mairie - 42600 Ecotay l'Olme (Loire)
tél 04.77.58.59.69 - fax 04.77.58.92.98 - ecotay@wanadoo.fr

Nombre de membres en

exercice : 15

Présents : 11

Votants : 13

Convocation le :
20/03/2023

Séance du lundi 27 mars 2023

L'an deux mille vingt-trois et le vingt-sept mars l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Madame Carine GANDREY, Maire.

Sont présents : MASSON Robert, GANDREY Carine, MAY Michelle, JAY Daniel, JOANIN Robert, MARIANI Jean-Michel, DUCLOS Christiane, GOURBEYRE Auriane, BAROU Guy, MASSACRIER Sylvaine, DUCLOS Norbert

Représentés : PEYCELON Guillaume par MAY Michelle, MEFTAH Pascal par BAROU Guy

Absents et Excuses : MARECHAL Jacques, MEYNIEL Catherine

Secrétaire de séance : MARIANI Jean-Michel

Objet de la délibération :

**APPROBATION DU
COMPTE DE GESTION
DU CCAS 2022
DE_2023_019**

Madame le maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

CCAS

Résultat fonctionnement reporté 2021	212,15
Résultat fonctionnement 2022	4 377,77
RESULTAT DEFINITIF 2022	4 589,92

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2022 du CCAS. Ce compte

RF
SOUS-PREFECTURE de MONTBRISON
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 28/03/2023
042-214200875-20230327-DE_2023_019-DE

de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Fait et délibéré
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire, Carine GANDREY



RF
SOUS-PREFECTURE de MONTBRISON
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 28/03/2023
042-214200875-20230327-DE_2023_019-DE